# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULIEN & MAGNE.
No. 63 rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 26 FEVRIER 1839.


POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

## HENRY CLAY,

DU KENTUCKY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

Nous rappelons aux actionnaires de la Banque des Améliorations, que c'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'élection de la direction. Le ticket suivant sera fortement soutenu.

JOS. BARTHET,
F. PESCHIER,
J. F. CANONGE,
A. PITOT,
J. M. DUCROS,
J. M. LAPEYRE,
V. ROUMAGE.

*Nominations faites par le Gouverneur, avec le consentement du Sénat.*

J. C. Walker, shérif de la paroisse d'Est Feliciana.
J. D. Harding, " " Carroll.
J. B. Rills, " " Iberville.
Hugues D. Tate, " " St-Tammany.
Levi H Bankston, " " Washington.
Varmont Hébert, " " O.-Bat.-Rouge.
[illegible] Mouton, " " Lafayette.

### NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous allions mettre sous presse lorsque nous avons reçu un numéro du *Cosmopolita* de Mexico, en date du 2 Février, que nous devons à l'obligeance de l'un des officiers du sloop de guerre *Levant*, arrivé le 24 courant à la passe Sud-Ouest, d'où il est reparti pour Pensacola. Ce navire a quitté la Vera-Cruz, le 14 de ce mois. L'heure très avancée qu'il est, nous force à ne donner que les nouvelles qui nous ont paru devoir intéresser le plus vivement nos lecteurs.

Le *Cosmopolita* donne le rapport de la junte tenue à Durango, dans le but d'aviser aux moyens de repousser l'invasion française. Des résolutions y ont été adoptées, pour accorder aux gouverneurs des divers départements les pouvoirs de prendre telles mesures qu'ils jugeront nécessaires dans l'intérêt et le bien général, de lever et d'organiser des troupes pour veiller à la défense du pays, et enfin pour mettre à la disposition de chaque gouverneur les fonds de son département pour subvenir aux dépenses que le cas pourra requérir.

Le général Urrea a écrit de Tampico une lettre adressée à Son Excellence Anastasio Bustamente, dans laquelle le général fédéraliste reproche en termes énergiques au président du Mexique, l'état malheureux dans lequel l'aveugle obstination de ce dernier, et sa conduite dans ces circonstances passées ont jeté le pays, alors qu'il pouvait l'éviter sans compromettre la dignité mexicaine. Le général Urrea considère l'administration de Bustamante comme un véritable fléau pour le Mexique, et s'en explique franchement dans sa lettre.

Le général Santa Anna est parti de la Vera-Cruz pour Mexico le 12 courant, pour remplir par intérim les fonctions de président de la république. Le *Cosmopolita* cite quelques passages du discours d'installation de ce général, qui sont tous empreints de la franchise et de la fermeté qui distinguent celui dont ils émanent.

Le lieutenant-colonel Rosalada était à Tuspan le 24 janvier, et devait partir le jour suivant pour se joindre à une division qui allait commencer ses opérations.

Deux cents soldats du gouvernement à Rio Grande se sont prononcés pour le parti fédéraliste, dès qu'ils ont appris que la constitution fédérale avait été proclamée à Monterey.

Le général Arista avait été mis en liberté par l'amiral Baudin et était attendu de jour en jour à la capitale.

### DES BANQUES LIBRES.

Tout le monde paraît être en faveur des Banques Libres, il ne faut point en être surpris c'est une idée neuve, c'est une nouvelle expérience à faire. Or ici comme ailleurs on aime la nouveauté, et ici plus qu'ailleurs on est *expérimentatif*.

C'est en effet une expérience à faire que celle du *Free Banking*, car on ne saurait encore juger de ses effets par le peu de temps que ce système a été en activité à New-York. Et non seulement il faudrait avoir une épreuve plus longue et plus complète; mais encore il serait indispensable de calculer l'influence considérable qu'ont eue, sur le système des Banques libres, les circonstances particulières où se trouvait la communauté au moment où ce système a été mis en opération. Ainsi on ne peut envisager la question, que sous son point de vue théorique, jusqu'à ce que la pratique vienne l'éclairer d'un nouveau jour plus éclatant et moins déceptif.

Nous commençons par dire que nous ne sommes ni les partisans enthousiastes du nouveau système, ni ses adversaires. Nous croyons qu'il a du bon, mais non point autant qu'on paraît le croire généralement et c'est afin d'exposer nos idées à ce sujet que nous reprenons la plume. Déjà nous en avions touché quelques mots et nous nous attendions à voir s'établir une polémique sérieuse sur le mérite de ce nouveau système, mais en cela nous avons été déçus: on a exalté le mérite du nouveau système, on a même attaqué l'ancien avec plus de chaleur que de justesse, mais voilà tout.

Il est positif qu'un individu gérant sa banque propre, le fera avec plus d'activité d'économie, qu'un directeur gérant pour compte des actionnaires: parce qu'on soigne toujours mieux sa chose que celle d'autrui.

Il est également positif que l'on prêterait moins libéralement son bien que celui d'autrui et que le favoritisme doit être moins développé dans le nouveau système que dans l'ancien.

Enfin il paraît, sinon positif du moins probable, que les garanties des porteurs seront supérieures. Bien qu'on puisse faire voir la possibilité de plus d'abus dans l'émission d'après le nouveau système que d'après l'ancien.

Ainsi les grands avantages du nouveau mode se résument à ces trois points: 1o. meilleure administration de la Banque; 2o. moins de favoritisme, 3o. plus de sécurités *probables* pour les porteurs de papier.

De ces trois points il en est un qui incontestablement à l'avantage du public c'est le second, car y ayant moins de favoritisme, les faveurs des prêteurs seront mieux divisées, quant à la meilleure administration de la Banque, à qui profitera-t-elle: non point au public qui n'y aura nul intérêt, mais uniquement au banquier, et certes on ne peut donner l'intérêt d'un individu pour l'intérêt public.

Maintenant sur quelles bases reposera le nouveau projet de loi? limitera-t-on comme à New York le pouvoir de faire la Banque, en ce sens qu'on exige le dépôt préalable d'une certaine valeur déterminée, et en ce cas quelle sera la limite? Si vous posez la limite un peu haut ($100,000, par exemple comme à New-York,) vous créez un privilège d'autant plus onéreux qu'il est essentiellement aristocratique. En effet tout individu qui aurait $100,000—percevrait des revenus sur deux capitaux ou à peu près, pendant qu'un petit capitaliste n'ayant que $10,000 ou 15, ou même $20,000, ne le pourrait faire. Et qu'on n'aille pas dire qu'on en pourra s'associer, en grand nombre ou former des sociétés par actions; car une société ainsi formée, travaillant évidemment avec moins d'économie, ne pourrait supporter la concurrence. Ainsi un pareil arrangement serait un odieux privilège donné au riche sur le pauvre. Si vous posez la limite très bas, $100 par exemple, vous encombrez l'État d'une innombrable quantité de papier de Banque et donnez par là aux contrefacteurs ou aux faussaires une immense facilité dont ils profiteront sans nul doute; ce qui ne pourra manquer de jeter la perturbation dans le crédit. Si vous prenez un terme moyen, vous tomberez dans les deux inconvénients à la fois.

Quelle sera maintenant, leur proportion, de numéraire? Celle de New-York n'est qu'un 1/8. C'est trop peu en temps de crise parce qu'il est impossible de couvrir $8 avec $1, et que lorsque règne la méfiance il faudrait avoir autant d'espèces que de circulation.

Sous ce rapport de la proportion du numéraire indispensable, nous différons d'opinion avec beaucoup d'hommes dont nous apprécions la capacité financière, ils croient qu'une banque doit toujours avoir dans ses caveaux, en espèces, un tiers de sa circulation, et pour arriver à cette conclusion, on fait des calculs de probabilité sur les remboursements en numéraires. Mais l'expérience a prouvé que ces calculs n'étaient qu'ingénieux. En effet rien de si variable et de si impossible que la confiance, rien par conséquent de si difficile à fixer ou à régulariser par des calculs quelconques. Aussi voit-on que cette proportion d'un tiers est beaucoup trop forte en temps de prospérité où la confiance règne; et trop faible en temps de crise où la méfiance dicte ses lois. En temps de prospérité on ne veut s'embarrasser de métaux et préfère le papier qui est plus maniable et tout aussi bon; en temps de [illegible] beaucoup se méfient du papier et veulent des espèces qui leur inspirent plus de confiance. Je remarque bien qu'il est plus difficile de se procurer des espèces alors qu'on en a le plus grand besoin. Nous croyons, donc, qu'il est [illegible] à avoir une proportion quelconque de [illegible] une cette obligation difficile à [illegible] donne à rien dans la pratique. Ce [illegible] essentiel, c'est de prendre des [illegible] telle que l'administration de [illegible] et sûre. Ce [illegible] fort peu le recevoir de [illegible] qu'importe après tout [illegible] de circulation, pourvu [illegible] c'est à dire [illegible] par tous comme bon [illegible] recevoir un billet de 50 [illegible] en espèces.

Sans ce [illegible] plus avan[illegible] effet la masse [illegible] année, et la toute [illegible] que nous [illegible] Nous [illegible] éducation financière marche toujours [illegible] est dans la comparaison de la dépréciation du papier à deux époques de crise et de suspension. En 1814 le papier de banque perdait jusqu'à 56 pour cent. En 1837 il n'a perdu que 25 pendant les moments les plus critiques. Et même, il ne faut pas perdre de vue que pendant la dernière crise, le gouvernement a contribué de tout son pouvoir à déprécier le papier en le faisant refuser pour les droits de douanes, ports de lettres, achats de terres publiques, &c. et que si l'administration eût gouverné *pour le peuple*, et eût admis partout les billets des banques solvables, la dépréciation du papier n'aurait jamais dépassé 2 à 3 p%.

Ainsi nos idées à cet égard sont fort larges et on ne peut plus favorables au développement du crédit; mais puisqu'il [illegible]

[illegible] cette disposition ne pourrait tendre qu'à rogner un peu les bénéfices. D'un autre côté, cette disposition restrictive réduirait à rien tout ce fantôme de banques franches, car, la quantité de numéraire existant dans le pays est tout-à-fait sans importance. Ainsi admettons qu'il y ait aux Etats-Unis 80 millions d'espèces, ce qui est assurément une supposition généreuse, et que les banques n'en aient que la moitié dans leurs voûtes, il en résulterait que les banques libres ne pourraient émettre plus de quarante millions de papier dans toute l'étendue des Etats-Unis: somme qui est insignifiante jusqu'au ridicule comparée aux besoins des Etats-Unis. Si cependant, si on leur accorde une proportion plus libérale de prudence, ne leur liera-t-elle pas les bras comme aux banques actuelles, tant que durera l'époque critique? Car il ne faut pas s'y méprendre, si nos banques ne donnent que peu ce point de facilités, c'est qu'elles sont dans l'impossibilité de le faire sans s'exposer et nous ne voyons pas comment les banques du nouveau système pourront faire mieux.

Lorsque la confiance ébranlée oscille pour reprendre son équilibre, et que des exigences aveugles font du numéraire une nécessité, la circulation doit toujours être peu importante, surtout lorsque le numéraire est lui-même peu abondant. Organisez les banques comme vous voudrez, nommez les comme il vous plaira, elles ne s'affranchiront point de cette loi tyrannique, jusqu'à ce que nos idées à ce sujet soient fortement modifiées.

### CRÉDULITÉ DE LA PRESSE.

On dit que le public est un peu badaud, mais il l'est certes bien moins que les journalistes. Le public cependant serait plus excusable dans sa badauderie, parce que d'abord c'est un être multiple, un amalgame de toutes les qualités comme de tous les défauts, dont la mission d'ailleurs semble être de dévorer les nouvelles et non d'en discuter d'avance. Mais les journalistes qui sont à portée d'être mieux informés et dont les facultés *comparatives* sembleraient devoir être fortifiées par un exercice de tous les jours, se montrent vraiment plus gobe-mouches que la plus crédule fraction du public.

Ainsi dernièrement on nous assurait que le feu s'était déclaré à bord du bateau à vapeur français Véloca, pendant sa traversée de France à la Havane; et pourtant on avait des nouvelles plus récentes de la Havane que celles qu'on prétendait donner, lesquelles ne disaient rien du prétendu événement.

Une autre fois c'est dix mille hommes de troupes de débarquement qui ont été vus se rendant au Mexique.

Une autre fois c'est la nouvelle de la pacification du Mexique par l'intermédiaire du commodore anglais, et remarquez bien que cette nouvelle aurait été portée de la Havane à Baltimore par le steamer Villore qui a dû quitter la Havane dans les premiers jours de février, pendant que nous avions des nouvelles directes de la Havane jusqu'au 13 qui n'en disaient rien.

Cette fois c'est le centre de la Guadeloupe qui s'est affaissé, par le tremblement de terre du 11 janvier, de manière à être au dessous du niveau de la mer; et des journaux de la Guadeloupe même, allant jusqu'au 18, c'est à dire sept jours après l'événement, qui n'en disent rien: n'est ce pas une bien victorieuse confirmation de ces nouvelles? Nous croyons devoir emprunter au Courrier d'hier au soir une lettre qui dément encore plus positivement ces bruits si légèrement avancés.

"NOUVELLE ORLEANS, 24 février 1839,
Monsieur de St. Romes, Editeur du Courrier de la Louisiane.

Monsieur,

Votre numéro d'hier contenait, sous la date du 15 janvier dernier, un article sur les colonies des Antilles, annonçant que deux secousses de tremblement de terre ont eu lieu, les 13 et 15 du même mois, et se sont fait sentir également aux îles de Ste. Lucie et de la Guadeloupe; je crois devoir vous faire connaître, dans l'intérêt de la vérité, que cette nouvelle me paraît apocryphe, car je viens de recevoir par la voie de Charleston, sous la date du 17 janvier, une lettre de mon fils aîné, négociant à la Pointe-à-Pitre, qui me mande positivement que *rien n'a souffert* dans cette colonie du tremblement de terre du 11, qui a renversé les deux principales villes de la Martinique.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne vous empressiez de rectifier, dans votre prochain numéro, une nouvelle qui doit porter au plus haut degré l'inquiétude chez les colons de la Guadeloupe, qui habitent les Etats Unis.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,
Monsieur,
Votre très humble serviteur,
J. A. FLEUROT,
Ancien imprimeur du Roi à la Martinique.

### FLORIDE.

Le Watchman de la Floride, de Tallahassee, en date du 9 courant, dit que le onze, la maison de M. Thomas White située à environ onze milles de Tallahassee, près de la route St. Augustin, a été attaquée par un parti de 6 ou 8 Indiens. M. White, sa femme et un nègre ont été blessés; M. White n'a été que légèrement atteint, mais l'on croit que sa femme n'en échappera pas; M. Humphreys a été tué la nuit même. Ces malheureux se sont défendus jusqu'au matin, où les Indiens s'en sont enfuis, ils ont été vivement poursuivis, mais il a été impossible de les rejoindre.

### GUADELOUPE.

Des journaux de la Guadeloupe qui vont jusqu'au 18 janvier, reçus à Charleston, ne font mention d'aucun dommage que le tremblement de terre y ait causé. Il paraîtrait que ce fléau n'a exercé de grands ravages qu'à la Martinique. Le gouverneur de cet île pour porter quelque soulagement à l'état déplorable de la colonie, a publié un décret qui autorise, libre de tout droit, l'importation des denrées de première nécessité.

A Ste. Lucie les dégats faits par le tremblement de terre n'étaient pas graves.

*Rapporté pour l'Abeille.*

### SENAT.

La séance d'hier, lundi, offre fort peu d'intérêt. Elle a été presque entièrement consacrée à une discussion insignifiante sur la différence qui existe entre le mot *substitut* et le mot *amendement*. Le Manuel de Jefferson, les règlemens particuliers du Sénat, le vénérable dictionnaire lui-même, ont été tour-à-tour cités, commentés et discutés. Voici en peu de mots le sujet de cette altercation parlementaire, qui du reste a été conduite et s'est terminée dans toutes les formes voulues par la *courtoisie* et la *politesse*, mots qui ont comme eux été appelés à jouer un rôle dans cette affaire.

Le sénateur des Rapides, évidemment opposé à un acte relatif au droit de suffrage qui a été adopté par la chambre, proposa au moment de la seconde lecture de cet acte, ce qu'il désigne lui-même par le nom de *substitut*; malheureusement pour lui, le sénateur du 5e district avait déjà fait une motion d'adoption, motion qui avait été secondée. Ce même sénateur s'opposa en conséquence à ce que le *substitut* fût pris en considération. Le président ayant décidé que la motion du sénateur des Rapides était à l'ordre, le membre du 5e district en appela au sénat de la décision du fauteuil. La discussion recommença alors de plus belle et dura jusqu'à 3 heures. Une motion d'ajournement vint y couper court et laissa les choses *in statu quo*.

Dans le commencement de la séance, le secrétaire a donné lecture d'un rapport du secrétaire d'Etat sur l'éducation publique. Ce rapport prouve jusqu'à l'évidence que le système actuel est extrêmement vicieux ou pour mieux dire qu'il n'y a aucun système arrêté et que chacun fait à sa guise.

M. Scott de B. R. a donné avis de plusieurs actes qu'il se propose d'introduire.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS.

M. Brashear présenta une pétition de l'Association des Américains nés de la Louisiane priant la législature de solliciter du congrès l'abrogation des lois actuelles des Etats Unis relatives à la naturalisation.—Renvoyé à un comité spécial de cinq membres.

M. Poydras présente la pétition d'un individu demandant une rémunération pour avoir découvert un remède contre la fièvre jaune. M. Poydras désire que la pétition soit renvoyée à la société médicale de la Nlle. Orléans qui devra en faire son rapport à la prochaine session—déposée sur le bureau.

M. Ratliff présente, au nom de M. Davidson, une résolution autorisant le secrétaire d'état, à fournir à chaque greffier des cours de district de cet état, 3 copies du journal de la chambre dans les vingt jours qui suivront l'ajournement. Lu pour la première fois.

M. Patton présente une résolution pour que le comité chargé d'examiner les charges portées contre Félix Bosworth, juge de la paroisse de Carroll, soit autorisé à faire venir les personnes et les pièces afin d'examiner ces charges, telles qu'elles sont articulées dans le mémoire.

M. Phelps au nom du comité spécial, fait son rapport aucun bill pour ouvrir une route de la ville d'Alexandrie jusqu'à la rivière Sabine.

L'orateur donne connaissance à la chambre d'une communication du secrétaire d'état avec un rapport sur la situation des écoles publiques. Impression ordonnée et renvoyé au comité sur l'éducation; ainsi qu'une communication du secrétaire du jury de police et de la paroisse d'Orléans.

Sur motion de M. Patton, les règlemens de la chambre sont suspendus pour prendre la discussion du bill tendant à faire changer l'époque de la tenue des cours de district dans le 2e. district judiciaire. Lu pour la troisième fois et adopté.

Sur motion de M. Wadsworth, la chambre prend la discussion du bill pour incorporer l'école de Plaquemine. Après une longue discussion le bill est déposé sur le bureau pour y être à la disposition de la chambre.

### ORDRE DU JOUR.

Lus pour la seconde fois et adoptés, la résolution ordonnant un examen et un devis des dépenses que coûterait la construction d'un pont sur la rivière Amite.

Le bill amendant l'acte incorporant la compagnie du Canal de la Nouvelle Orléans ("New Orleans Canal and Banking Co.") revient en discussion et la chambre s'ajourne.

### DISCOURS DE M. CLAIBORNE.

La Chambre ayant pris en considération le rapport du comité sur l'élection contestée de Mr. Isaac T. Preston.

M. Claiborne dit qu'il demandera le rejet du rapport, car il se sent porté par ses convictions à s'opposer à quelques unes des doctrines qu'il tend à établir. Mais avant levant, dit-il, pour adresser quelques remarques à la chambre à ce sujet, je dois déclarer de la manière la plus formelle que je suis dégagé de tout esprit de parti, de toute influence personnelle, en ce qui concerne le membre dont l'élection est aujourd'hui contestée. Je me fais au contraire un véritable plaisir à reconnaître à ce membre des talens et des qualités, qui auraient fait de lui l'ornement de cette chambre, mais ce que je ne saurais m'empêcher de regretter, c'est d'apercevoir que ses talens ont été employés à chercher les moyens d'éluder et d'interpréter en sens contraire la constitution de cet Etat, pour ce qui a rapport aux droits importans du suffrage; je dois regretter que son droit de siéger dans cette assemblée repose sur un pareil fondement.

Il y a, Monsieur, dans cette affaire des considérations bien plus importantes que ne peuvent l'être de simples distinctions de parti ou des prédilections personnelles du moment; des considérations qui embrassent des questions d'une importance aussi hautes que durable et aussi vastes, qui se rattachent peut être la paix et la prospérité future de l'Etat. Il ne s'agit pas seulement de savoir si M. Preston, ou tout autre, représentera dans cette chambre la paroisse de Jefferson: mais ce que nous sommes appelés à décider c'est de savoir si l'un des principes les plus puissants de notre constitution sera maintenu ou abandonné à jamais. Si nous confirmons cette élection, nous déserterons des principes en faveur desquels nous avons pendant nombre d'années lutté avec succès: semblable à une boîte d'air, la constitution est renversée sans qu'on y ait touché et les barrières sont ouvertes à quiconque [illegible] le suffrage universel. Confirmer cette élection, c'est faire abandon de nos élections futures aux divers hordes et aux mouvements publiques du gouvernement général dans cet Etat, et à quelques spéculateurs politiques, qui auront toujours les premiers à faire l'entrée de leurs [illegible] régime de votans, tandis que les véritables électeurs du pays, ceux qui sont réellement les possesseurs et les cultivateurs du sol, le nerf et la substance du pays, n'auront aucun poids dans la balance. Si la [illegible] établit et sanctionne ce précédent, je crains bien que nos élections ne soient [illegible]

de Pandore, d'où s'échapperont tous les maux, tous les désordres.

Cette élection, Monsieur, est contestée par divers motifs: parjure, corruption, absence des droits de citoyen, et manque de résidence, voilà ce qu'on allègue, en un mot, cette élection est, dit-on, en tous points irrégulière. Je ne m'attacherai qu'à ce que je considère comme le sujet de contestation le plus sérieux et le plus important. L'illégalité des votes donnés par des compagnies entières d'individus, qui se présentaient comme acquéreurs en commun des terres des Etats-Unis, et auxquels il fut permis de voter sur des certificats à cet effet, délivrés par le receveur du bureau des terres publiques à la Nlle-Orléans. Il paraît, monsieur, que dans ce présent cas, il y a eu 99 votes de cette sorte de donnés et on a les plus fortes raisons de croire que M. Preston a reçu, sinon la totalité, du moins la majeure partie de ces votes. M. Preston n'a été élu qu'à une majorité de 90 voix, sur le nombre total des votes dans sa paroisse. Il paraît donc évident qu'il ne doit sa nomination qu'à ces électeurs postiches, en tout au moins que cette élection ne témoigne nullement des véritables vœux des votans légitimes et des habitans de la paroisse.

Monsieur l'Orateur, je tiens à la main, une pièce précieuse; à en juger par sa longueur et par son apparence, on croirait qu'elle contient des idées, des réflexions importantes; mais, monsieur, ce n'est qu'une liste de noms. C'est un reçu délivré par le receveur du bureau des terres publiques à la Nouvelle-Orléans, en faveur de quelques quatre ou cinq cents individus, pour une somme de deux cents piastres, payée pour une portion de terre achetée en commun par ces individus. Mais monsieur, si je ne me trompe, la demande qui, au vœu de la loi, doit être d'abord adressée au bureau des terres publiques et signée de ceux qui désirent acheter des terres, n'est signée dans le cas présent, que par deux individus. Si pareille chose est tolérée, les quatre cents personnes, il faut l'avouer, jouissent d'un privilège bien extraordinaire; car, tandis que les autres citoyens pour avoir le droit de suffrage sont tenus d'être possesseurs de bonne foi de quelque propriété ou de payer une taxe foncière permanente, ceux-ci acquerraient la prérogative souveraine de voter à toutes les élections, moyennant une maigre somme de quatre escalins, une fois payée; car personne sans doute, ne prétendra qu'ils puissent jamais être atteints par une taxe.

Mais ces individus n'étaient point acquéreurs réels de terres, car pour la plupart ils n'ont jamais payé un liard. La terre a été achetée en leurs noms par des personnes tierces, sans qu'ils prissent la moindre part à cette transaction et on leur mit plus tard entre les mains les certificats de ces achats, sans qu'ils eussent ou cherchassent à savoir si leurs prétendues propriétés flottaient sur la surface humide d'une prairie tremblante ou si elles étaient situées au pole arctique ou antarctique. Ils n'étaient donc pas véritables possesseurs du sol, parceque toutes les formalités requises par la loi pour leur donner cette qualité n'avaient pas été remplies, même par leurs officieux fondés de pouvoirs.

Mais, même en admettant que tout ceci se soit fait régulièrement, en admettant que des compagnies composées de centaines, de milliers d'individus aient fait l'entrée régulière et légale d'un quart de section d'une cyprière ou d'une prairie mouvante, dans le seul but d'acquérir par stratagème le droit de suffrage—Souffrirons nous que l'on foule ainsi aux pieds le seul le véritable sens de la loi fondamentale que nous avons juré de soutenir, en venant siéger ici? La disposition de la Constitution sur laquelle on se fonde pour justifier ces manœuvres ne s'applique trop évidemment qu'à l'individu seul qui aurait acheté des terres dans des vues honnêtes et utiles; cette disposition n'a jamais eu pour but que d'encourager la population et la culture du sol, et non de permettre à des hordes de votans d'envahir les scrutins, au détriment de cette classe même que la constitution voulait protéger, au préjudice de ceux qui sont les légitimes possesseurs et cultivateurs du sol.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet; une telle interprétation de notre constitution est une véritable dérision et il n'est pas un des vénérables auteurs de ce pacte fondamental, qui, s'ils pouvaient être rappelés à la vie, ne frémît d'une sainte indignation.

Mr. l'Orateur, notre loi fondamentale a été violée d'une manière flagrante. Sauvons-la, en annullant cette élection. Fermons la brèche, avant qu'elle s'élargisse au point de compromettre tout l'édifice. Rendons à la constitution son véritable sens et toute sa pureté. Assurons enfin à l'état pour l'avenir le bonheur et la prospérité dont il a joui jusqu'à ce jour sous l'égide de ce pacte sacré.

### EXTRAIT DE NOTRE CORRESPONDANCE PARTICULIERE.

Washington 14 février 1839.

La chambre des représentans a siégé la nuit dernière jusqu'à neuf heures. Le bill pour prévenir tout envoi ou acceptation de cartel est revenu en discussion et a été adopté, ce bill ayant déjà passé devant le Sénat, il ne lui manque plus que la signature du président pour devenir loi.

M. Cambreleng a soumis à la chambre une lettre du secrétaire du trésor, relative à la suspension de paiements en espèces de la branch Banque de l'Etat d'Alabama à la Mobile. Cette banque se trouve être débitrice du gouvernement d'une somme de $600,000 pour dépôts.

Il a été nommé un comité composé de sept membres pour examiner la conduite du capitaine Jesse D. Elliotte de la marine des Etats Unis, pendant qu'il commandait l'escadre américaine dans la Méditerranée en 1837 et 1838; et surtout sur les charges de tyrannie et d'oppressions envers les officiers, dont il est accusé, il a été en outre résolu que ce comité aurait plein pouvoir d'appeler les témoignages de telles personnes qu'il jugera convenable d'exiger, que tous les papiers concernant cette affaire qui pourront paraître nécessaires, soient produits devant lui. Les membres de ce comité seront également dispensés de suivre les travaux de la chambre.

Dans le sénat M. Buchanan a parlé pendant près de trois heures contre le bill ôtant aux employés du gouvernement le droit de suffrage.

Le bill, pour pourvoir à la sécurité des fonds publics dans les mains des agents du gouvernement, et pour punir les délinquants était en discussion, lorsque M. Rives a présenté une motion pour qu'un substitut à faire au bill; il a été ordonné qu'elle serait imprimée et déposée sur le bureau, pour être reprise vendredi ainsi que le bill.

WASHINGTON, 15 Février.

Le collecteur du port de New-York a publié une lettre dans le "*Evening Post*", dans laquelle il dit que depuis le 29 mars dernier, jusqu'au 10 Février, le montant des billets qui lui ont été payés, et qui avaient été protestés, s'élèvent à $128,167 68 cts.

Dans le Sénat, M. Clay a présenté aujourd'hui un mémoire des habitants de la Nouvelle-Orléans, priant le Congrès de prendre des mesures pour qu'il soit fait droit aux réclamations des citoyens de cette ville contre le Mexique. Ce mémoire proteste également, d'après ce que nous pensons, contre l'intermédiation qui avait été proposée.—Référé au comité des affaires étrangères.

Après quelque discussion sur différents bills, le Sénat a procédé à la reconsidération du bill de M. Crittenden, pour assurer le libre droit de suffrage.

M. Preston ayant droit à la parole, a parlé pendant plus de trois heures, de la manière la plus forte et la plus éloquente, et a taillé en pièces le rapport de M. Wall.

Après lui, M. Roane a parlé en faveur du rapport du comité et a clos les débats.

### THEATRE.

Il y a longtemps que nous ne nous étions occupés du théâtre. La raison en est simple. Depuis le *Bourgeois de Gand*, ce beau drame, faiblement exécuté par les acteurs, à l'exception de Perrin, qui dans le rôle principal a trouvé de belles inspirations, on n'a rien donné de nouveau qu'un vaudeville intitulé *Mathias l'Invalide*. Ce vaudeville est aussi mauvais que peut l'être un vaudeville. C'est un ramas de lieux communs et de situations usées, qui courent la scène depuis longtemps, et qui ont eux-mêmes mérité les Invalides. Toutefois ce vaudeville a été admirablement joué par M. Mathieu et Mme Mathieu. Mathieu, a été dans le rôle de Mathias, ce qu'il est presque toujours, ce qu'il s'est montré dernièrement encore dans le rôle du Clerc de Notaire, dans Maison à vendre, un comédien consommé, vrai, simple, comique sans exagération, plein de verve et de finesse. La création de *Mathias* lui fait beaucoup d'honneur. Greuriot et Dutilloy, ont bien compris et bien rendu leurs rôles.

Madame Mathieu, dans le rôle de la comtesse, et bien qu'elle ne soit pas parfaitement ce rôle, a été d'un naturel charmant, et admirable de vérité. Dans la grande scène du deuxième acte avec Mathias, elle a fait rire jusqu'aux larmes. C'était la nature même. La reprise de *Picaros et Diego* a fait plaisir. Heyman a bien chanté. Walsh, s'est montré à la fois et chanteur plein de goût et acteur élégant, fin et spirituel. En somme la pièce a été exécutée avec beaucoup d'ensemble, et l'on doit des éloges à Mde. Neveu, Neveu et Bailly. Nous n'attendons qu'une nouveauté un peu importante pour reprendre le cours de nos feuilletons dramatiques. H....B.

M. l'Editeur de l'Abeille.

Daignez par votre estimable journal faire mes remercîments à M. Joseph Schneider orthopédiste, pour la guérison qu'il a fait à mon fils aîné, la seule ressource qui me restait après Dieu, c'était donc ce seul enfant car, mère d'une nombreuse famille, ayant un mari que dieu a bien voulu frapper d'une maladie incurable, depuis plusieurs années paralisé de tous ses membres et alité. Mon fils se cassa un bras et après avoir fait de grandes dépenses avec des gens de l'art, sans aucun remède, nous nous sommes vus privés de notre seul soutien, jusqu'au moment que M. Joseph l'orthopédiste arriva de Paris et que par sa science et son art parvint à le guérir entièrement de manière à pouvoir reprendre son travail, dont nous avions tant besoin. Daignez M. l'éditeur par votre estimable gazette, lui donner nos remercîments et nos vœux pour son bonheur et sa prospérité pour la vie. En faisant ainsi vous obligerez votre très humble servante.

MME. BENITE.

DERNIERES DATES.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| New-York | fev. | 15 | Liverpool | jan | 17 |
| Boston | fev | 12 | Londres | jan | 15 |
| Philadelphie | fev | 12 | Havre | jan. | 2 |
| Washington | fev | 16 | Paris | jan. | 14 |
| Baltimore | fev | 16 | Bordeaux | jan. | 16 |
| Charleston | fev | 14 | Madrid | dec, | 10 |
| Vera-Cruz | fev | 15 | Cadix | dec | 8 |
| Tampico | fev | 10 | Havane | fev. | 16 |
| Mexico | fev | 2 | [illegible] | jan. | 8 |

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.*

EXPEDIES.

Navire Europe, Drummond, Liverpool, L H Gale
Brick Alexandre, Simpson, Hartford, S & J P Whitney
" Ligonia, McClellan, New York, F Ansley
" Usedo, Gilchrist, Baltimore, G Bedford
" Black Hawk, Armstrong, New York, capt
Goel. Alexandre, Lind, Tampa Bay, Ashbridge & Jenkins

ARRIVES.

Bateau de remorque Mohican, Heaton, des Passes, avec les polacres Esp. Carlota et Ambrosina, et la goel. Louisa. Il a quitté la barre N. E. le 24 courant, à 4 heures P. M.—Point de navire en vue; rien de nouveau dans la rivière.

Brick Tecumseh, Pinkham, de Trinidad.
Brick Octavia, Oxy, de Charleston.
Goel. Louisa, Morton, de St. Jago de Cube.
Goel. Philippine Rose, Kenney, de Matamoras.
Goel. Talma, Burrows, de Key West.
Goel. Fisher Ames, Mullowes, de Pensacola.
Goel. Persévérance, Hobron, de la Mobile.
Goel. Atlantic, Peterson, do.
Goel. Bolina, Miner, de St. Josephs.
Polacre Ambrosina, Maristany, de la Havane.
Polacre Carlota, Fontanils, de la Havane.
Goel. Sarah Ann, Bontemps, de Tampico.
Goel. Stranger, Rosse, de Guadeloupe.
Bateau à vapeur DeKalb, Lemon, de Pine Bluffs.
Bat. à vapeur Jno. Randolph, Miller, de Nashville.
Bat. à vap. Constellation, Payne, de Cumberland.
Bat. à vapeur North Star, Latham, de Cincinnati.
Bat. à vapeur Gen. Wayne, Fullerton, de Cincinnati.

MEMORANDA.

Le bateau à vapeur DeKalb, rapporte que la rivière des Arkansas [illegible]

[illegible]

[illegible] ni les consignataires de la barque française [illegible]NON, de Marseille, ne seront point responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
26f H. & W. ANDERSON, consignataires.

AVIS—Le navire HERALD, de Baltimore est maintenant en déchargement en face du [illegible] no. 3, 3me. municipalité. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises. 26f

La goélette CELERITY, de Baltimore, est maintenant en déchargement en face de la rue Jefferson. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. J A BARELLI & Co. 26 fev 61, Commune.

AVIS—Le bateau à vapeur INVINCIBLE partira aujourd'hui, 26 courant à midi pour Louisville, Cincinnati et Maysville. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure susdite. PIERCE, SHANNON & BROTHERS, 26f

Le Capitaine ni les consignataires du navire Henrietta de Liverpool ne payeront point les dettes que pourrait contracter l'équipage. H. C. CAMMACK & Co, 26f

Le brick GEORGES, capitaine Snow, de Baltimore, est maintenant en déchargement en face la rue Suzette. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 26f GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

*Nominations faites par l'Etat.*
J. B. B. Vignié, Paul Delery,
J. Mahurin, Geo. Legendre,

*Par les actionnaires.*
J. E. Jolly, E. [illegible],
P. A. Hebrard, J. W. Zacharie,
R. Brugier, G. R. Stringer,
R. Curtell, C. Toledano,
A. Carrière, G. G. Lawrie.

Et à une assemblée de la direction qui a eu lieu aujourd'hui, 25 février, J. B. B. Vignié a été réélu président à l'unanimité. 26f—2

Seront soutenus par un grand nombre d'actionnaires comme directeurs de la banque des Améliorations: MM. CHALES FORSTALL, PESCHIER, ROSELIUS, LAPEYRE, PICHOT, Fçois. LAMBERT, PEYRE.

Veuillez annoncer dans votre journal, les personnes qui seront soutenues dans l'élection des Directeurs de la Banque des Améliorations qui aura lieu mardi, 26 du courant. FRANCOIS LAMBERT, F. BUISSON, JUGE LEONARD, A. W. PICHOT, H. D. PEYRE, J. M. LAPEYRE, V. ROUMAGE.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille. Veuillez je vous prie faire savoir par la voie de votre estimable journal que je ne suis point candidat à la place de directeur de la Banque des Améliorations. Nlle-Orléans le 22 Février 1839. J. B. DOLHONDE.

M. Viosca nous prie de déclarer qu'il n'est point candidat à la direction de la Banque des Améliorations, et remercie ses amis d'avoir pensé à lui.

Le ticket suivant des directeurs pour la banque des Améliorations sera soutenu par un grand nombre des actionnaires de cette banque. J. B. DOLHONDE, V. ROUMAGE, P. J. TRICOU, F. PESCHIER, A. MOLIER, J. M. LAPEYRE, H. D. PEYRE. 26f

LES personnes suivantes seront soutenues par un grand nombre d'actionnaires comme directeurs de la Banque des Améliorations, à l'élection du 26 courant. V. ROUMAGE, J. M. LAPEYRE, H. D. PEYRE. 25 fev

UN grand nombre d'actionnaires de la Banque des Améliorations, porteront à la direction MM.—J. B. DOLHONDE, V. ROUMAGE, P. J. TRICOU, F. PESCHIER, A. MOLLIER, S. M. LAPEYRE, H. D. PEYRE. 26 fev—9

On nous prie d'annoncer que le ticket suivant des directeurs pour la banque des améliorations, sera soutenu par un grand nombre d'actionnaires MM H. D. PEYRE, A. RIVARDE, J. B. DOLHONDE, C. E. FORSTALL, F. PESCHIER, J. F. CANONGE, C. M. CARRIERE.

Le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre d'actionnaires, à la prochaine élection des directeurs de la banque des améliorations. MM H. D. PEYRE, ARMAND PITOT, J. M. DUCROS, ANTHONY RASCH, A. W. PICHOT, C. E. FORSTALL, P. MARSOUDET.

Candidats à la prochaine élection de la direction de la Banque des Améliorations. Hon. J. M. DUCROS, Hon. G. LEONARD, Hon. J. F. CANONGE, ARMAND PITOT, A. W. PICHOT, F. BUISSON, P. MARSOUDET. 23 fev

A UNE assemblée d'un grand nombre d'actionnaires de la Banque des Améliorations, tenue le 20 courant, il a été procédé par scrutin à la formation d'un ticket pour composer la direction de cette Banque, et les personnes suivantes ayant obtenu la majorité des voix sont respectueusement recommandées aux actionnaires comme candidats à l'élection prochaine des Directeurs de cette institution qui aura lieu le mardi 26 du courant. A. W. PICHOT, H. D. PEIRE, A. PITOT, J. M. DUCROS, J. B. DOLHONDE, A. RIVARDE, P. J. TRICOU.

Un grand nombre d'actionnaires soutiendront le ticket suivant, à l'élection prochaine des directeurs de la Banque des Améliorations. JOS. BARTHET, F. BUISSON, A. W. PICHOT, A. MOLIER, J. M. LAPEYRE, J. VIOSCA, A. PITOT. 21 fev

Monsieur l'Editeur de l'Abeille. Monsieur, Veuillez avoir la bonté d'annoncer dans votre gazette, que le ticket suivant sera généralement soutenu à l'élection prochaine des directeurs de la Banque des Améliorations; MM. ACHILLE RIVARDE, FREDERICK PESCHIER, CHARLES E. FORSTALL, P. J. TRICOU, J. B. DOLHONDE, J. M. LAPEYRE, H. D. PEIRE. 21f *Plusieurs de vos Abonnés.*

AVIS AU PUBLIC.—Les soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages un assortiment d'ustensiles de cuisine en cuivre, rouge 1re qualité, et en fer battu, fabrique de Japi frères de Paris, brevetés. Messieurs les pâtissiers et restaurateurs trouveront tous les objets convenables pour leur usage, tels que poêlons, bassins à de très bas prix, pour cause du départ, ils offrent à vendre en gros et en détail, rue Royale No. 237. 26 fev—3 DENI COUTEAUD.

DEMANDE d'une gouvernante—L'on demande dans une famille privée une dame pouvant se charger de l'éducation d'une jeune demoiselle de 7 ans. Une personne qui serait capable d'enseigner l'anglais, le français, la musique etc, pourrait trouver de l'emploi en s'adressant par lettre à la boîte no. 56, au bureau de la poste. 26f

CUISINIER à vendre—Un domestique créole âgé d'environ 22 ans, parlant anglais, français et espagnol, très bon cuisinier et excellent domestique de maison. Cet esclave n'est point vendu pour causes de défauts ou de vices. S'adresser à l'éditeur de ce journal. 26f—6

ON a besoin à l'hôtel du Nord d'une bonne repasseuse, à qui on donnera de bons gages. Il est inutile de se présenter à moins qu'on ne soit bien capable. 26 fev—2

AVIS—Les créanciers de la succession Michel Meffre Rouzan, sont invités à remettre leur titre de créance, entre les mains de Mr. Robert Preaux, avocat de la succession, rue St. Pierre, No. 51, et ceux qui doivent à la dite succession sont invités à régler le montant qu'ils doivent entre les mains de Mr. Michel Meffre. 26 fev

PHRENOLOGIE.

LE Dr. HERNIS de Paris, élève du Dr. Gall phrénologiste pratiquant, recevra les personnes qui s'adresseront pour consultations phrénologistes à l'Hôtel St. Charles. Le Dr. H. donnera des cartes contenant une description des caractères, capacités mentales et des talents, et indiquant les professions propres aux dispositions naturelles. 26f

AVIS—Un jeune homme créole, parlant anglais et français, très bien recommandé, ayant l'expérience des affaires, désire trouver une place de commis dans une maison de commission. S'adresser par lettre à la poste à la boîte No 33. 26f—6

M. R. Clayton fera sa dix-huitième ascension en ballon, dimanche, trois mars à 4 heures et demie de l'après-midi, à l'établissement du Gas Work de la ville. 26f

DUNLOP, Moncur et Co. négociants commissionnaires à Richmond. Des avances sur consignations à la maison susdite seront faites par ROGERS, GRAY & Co, 26f 81, rue du Canal.

AVIS—Le Dr. E. G. Mygatt est prié de passer au No 24 rue Poydras et recevoir une boîte qui lui est adressée et qui a été reçue par le steamer North Alabama de Natchez. 26f KIDDER & HEAD,

EN vente chez Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne: PLAN DES FORTUGAS, dressé par le capitaine DUMAS, avec toutes les indications nécessaires aux navigateurs. LIVRES NOUVEAUX DE PIETE, propres aux méditations et exercices de piété pendant le carême. NOUVEAU JARDINIER de la LOUISIANE. Assortiment complet de GRAINES de JARDINAGE, &c. &c. 26 fev—3fpa.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier District Judiciaire.—Louis Etienne Lecomte contre ses créanciers.—La cession des biens du failli ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Turcand, Esq. notaire public, le samedi 9 mars, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour, ce 25 février 1839. P. LEBLANC, 26 fev—11 Député Greffier.

VIN—200 barriques vin de Marseilles de la marque de Barthelemi, en débarquement de la goélette Stranger, à vendre par LAMBERT, BERCIER & Co. 26f 9, Nlle. Levée.

120,000 Sangsues et plus, reçues par les derniers arrivages d'Europe; des sangsues de toutes grosseurs, à vendre depuis 6 1/4 cts. jusque 25 cts. la pièce, au dépôt de la rue du Quartier no. 28, entre Condé et la Vieille Levée. L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.

ARBRES DE MORUS MULTICAULIS—30,000 arbres morus multicaulis, ou mûriers chinois, de 3 à 8 pds de hauteur, [illegible] par la barque Meunon, venant de Marseille, à vendre par H. & W. ANDERSON, 82 et 84, rue Tchoupitoulas, ou par WILLIAM DINN, 17, rue de la Commune.

TRAITES sur New York, à vendre par 26f S. GRONING & Co.

EN débarquement du Bordeaux Packet a vendre par les soussignés: 59 caisses kirch, qualité supérieure, 50 do absynthe suisse do. 26 fev A. CAPDEVIELLE & Co. 19, Toulouse.

GENIEVRE—6 [illegible] genièvre de Hollande, récemment reçus, à vendre par HUNT & HOWARD, 63, Nlle. Levée.

MELASSE EN BARILS—400 en magasin et à vendre par HUNT & HOWARD, 26 fev 63, Nouvelle-Levée.

HUNT & HOWARD, Graineurs et négociants en produits de l'Ouest, 63, rue Nouvelle-Levée.

SATINETS—8 caisses satinets de qualité supérieure, à vendre par KIDDER & HEAD, 25, rue Poydras.

MAIS—50 barils récemment reçus, à vendre par 26f HUNT & HOWARD, 63, Nlle. Levée.

EAU-DE-VIE—4 pipes eau-de-vie 4me preuve, à vendre par HUNT & HOWARD, 26 fev 63, Nouvelle-Levée.

BRIQUETS phosphoriques—100 grosses, à vendre par HUNT & HOWARD, 63, Nouvelle Levée.

RUM de la Nouvelle Angleterre—150 barils en débarquement du navire Cherokee à vendre par 26f G. LEGENDRE, 13, rue Bienville.

WHISKEY—150 barils whiskey de différentes qualités, à vendre par CARMAN & McMAHON, 26 fev 41 et 43, rue Poydras.

EAU DE VIE DE PECHES—10 barils vieille eau de vie de pêches de la Virginie, à vendre par CARMAN & McMAHON, 26 fev 41 et 43, rue Poydras.

LIQUEURS DU PAYS—50 barils Whiskey de Paris, 15 do Eau de vie, 10 do Genièvre, à vendre par DAVIS & HOBART, 26 fev 18, rue de la Douane.

POMMES DE TERRE—300 barils pommes de terre, en débarquement du navire Steiglitz, à vendre par DAVIS & HOBART, 26 fev 18, rue de la Douane.

HARICOTS, POMMES SECHES, &c—90 barils haricots blancs supérieurs; 30 do pommes sèches; 10 do pommes, en débarquement et à vendre par DAVIS & HOBART, 26 fev 19, rue de la Douane.

HUILE—1000 gallons huile d'hiver blanchie, en débarquement du navire Steiglitz, à vendre par DAVIS & HOBART, 26 fev 18, rue de la Douane.

SAVON—500 caisses savon de James Gould, No. 1, en débarquement du navire Cherokee, à vendre par DAVIS & HOBART, 26 fev 18, rue de la Douane.

BŒUF—50 barils, qualités inférieures, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co, 26 fev 68, rue du Camp.

FARINE—1000 barils farine superfine, en débarquement des steamers Gen. Gaines and Moravian, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co, 26 fev 68, rue du Camp.

PORC—20 barils jambons; 20 do épaules; 30 do plats côtés en magasin et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co, 26 fev 68, rue du Camp.

BARILS A MELASSE—220 barils vides à melasse, contenant 40 gallons chaque, en bon ordre, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co, 26 fev 68, rue du Camp.

BŒUF fumé et Langues—95 barils bœuf fumé et 500 langues de bœuf de do; en débarquement du steamer Madison, à vendre par LAYET & AMELUNG, 26 fev 17, rue de la Commune.

BŒUF—31 demi barils bœuf mess, en débarquement du steamer Madison, 50 do., en magasin 400 do bœuf prime, à vendre par LAYET & AMELUNG, 26 fev 17, Commune.

CORDE—500 rouleaux corde du Kentucky, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 26 fev 17, rue de la Commune.

A VENDRE—800 sacs sel commun; 51 boucauts charbon de Cannel; 450 paniers pommes de terre; 31 tierçons Porter de Londres; 50 tonneaux charbon de Kennell; à bord du navire Henrietta, de Liverpool. S'adresser au capitaine à bord, ou face de l'hôtel de la Monnaie, ou à H C CAMMACK & Co. 26 jan Bank Place.

CHANDELLES DE SUIF—160 caisses à vendre par HUNT & HOWARD, 26 fev 63, Nouvelle Levée.

AMIDON—150 caisses en débarquement du navire Oconel, à vendre par HUNT & HOWARD, 26 fev 63, Nouvelle Levée.

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux à flot, en bon ordre, à vendre par 26f GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville.

CIMENT HYDRAULIQUE ET PLATRE DE PARIS—100 barils de chaque, en débarquement et à vendre par GEO. BEDFORD, 26f 22, rue Bienville.

CIMENT ROMAIN.—50 barils, en bon état, à vendre par GEO. BEDFORD, 26 fev 22, rue Bienville.

CAFE DE ST.-DOMINGUE—300 sacs récemment reçus et à vendre par 26f GEO. BEDFORD, 22, rue Bienville.

FARINE—400 barils en débarquement du steamer Gen. Wayne, à vendre par 26f G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

WHISKEY—80 barils whiskey, rectifié, en débarquement du steamer Havana et à vendre par 26f G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

CRAYONS—300 grosses qualité supérieure en débarquement du navire Alexander, de Bremen, à vendre par 26f ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

ROBES DE CHAMBRES—175 robes de chambre bien garnies, en débarquement du brick Alexander, de Brêmen, à vendre par ABRAHAM TRIER, 26f 34, rue Gravier.

EAU DE VIE de Champagne—15 demi pipes en débarquement du navire Cardinal, à vendre par G. LEGENDRE, 26f 13, rue Bienville.

SUCRE—50 boucauts sucre prime, à vendre par G. LEGENDRE, 26 13, rue Bienville.

IMPRIMEES—15 caisses de différents modèles français et américaines, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 26f 134, rue des Magasins.

TOILE DE RUSSIE—40 balles toile de Russie à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins.

PARAPLUIES—18 boîtes parapluies en gingham et mantua à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins.

BŒUF—40 barils Bœuf, 1 do M. O. à vendre par CARMAN & McMAHON, 26 fev 41 et 43, rue Poydras.

MOUSSELINES IMPRIMEES.—Une caisse de fines Mousselines imprimées de fantaisie, à vendre à bas prix, par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26 fev 28, Vieille Levée.

GENIEVRE—6 pipes Genièvre de Hollande, 25 barils do Américain, à vendre par CARMAN & McMAHON, 26 fev 41 et 43, rue Poydras.

PORC—quelques barils Porc en masse, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26 fev 28, Vieille Levée.

POMMES DE TERRE—200 barils en bon état, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26 fev 28, Vieille Levée.

CHANDELLES de Blanc de Baleine—100 caisses marque de Howland, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 26 fev 28, Vieille Levée.

MOUTARDE—26 caisses de 6 douzaines chaque, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26 fev 28, Vieille Levée.

PORC—200 barils prime; 200 do mess et 50 do P. O. récemment inspectés, à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHERS, 26 fev 57, rue des Magasins.

EAU DE VIE—huile, etc.—140 barils Genièvre; 40 de eau-de-vie; 10 demi pipes do; 16 barriques rum; 9 de eau-de-vie qualité moyenne; 5 barils alcohol; 60 boîtes blanc de Baleine; 1,500 gallons huile de lin, en débarquement du navire Alabama, et à vendre par J. B. FIELD, 26 fev 43, rue Bienville.

BRODEQUINS, Bottes et Souliers—91 caisses maintenant en débarquement du navire Cherokee et à vendre par FROST & Co, 26 fev 6, rue de la Douane.

PAPIER à enveloppe—2,500 rames, qualité supérieure, maintenant en débarquement du navire Steiglitz et à vendre par FROST & Co, 26 fev 8, rue de la Douane.

PAPIER de Coton—15 rames, grande largeur, à vendre par FROST & Co., 26 fev 8, rue de la Douane.

FARINE—402 barils en débarquement du steamer North Star, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 26 fev

MARCHANDISES DU PAYS—100 balles 7/8, 4/4, 6/4 et 5/4 étoffes à chemises; 50 caisses 7/8 et 4/4, étoffes blanches à chemises; 25 do tirretaines pour nègres; 10 balles do. rayés et à carreaux; 25 caisses chapeaux feutre, à bas prix, à vendre par 26 fev GODFREY, LAWRIE & SMALL.

TRAITES sur Richmond et New-York de 1 à 60 jours de vue et sur Londres et sur Paris à 60 jours de vue, à vendre par ROGERS, GRAY & Co, 26f 81, rue du Canal.

PORTER, Cidre et Craques, 45 caisses Porter en bouteilles de Philadelphie, 30 de Cidre Champagne, 100 barriques craques pour familles en magasin et à vendre à bas prix par WALKER KNIGHT & Co. 26f 26, Nelle. Levée.

AMIDON—30 boîtes en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 26f 14, rue Bienville.

LIQUEURS—125 boîtes liqueurs assorties et 50 boîtes sirops assortis en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 26f 14, rue Bienville.

BRIQUES—20,000 briques de Baltimore récemment reçues et à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 26f 56, rue Gravier.

CHANDELLES—200 boîtes chandelles des meilleures marques à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 26f 56, rue Gravier.

PLOMB de chasse—25 barillets en débarquement à vendre par J. B. FIELD, 26f 43, rue Bienville.

POIVRE noir—40 sacs en débarquement et à vendre par J. B. FIELD, 26f 43, rue Bienville.

PANTOUFFLES—450 douzaines en débarquement du brick Alexander de Bremen à vendre par ABRAHAM TRIER, 26f 34, rue Gravier.

BAS de dames—100 douzaines de paires de bas en débarquement du brick Alexander de Bremen à vendre par ABRAHAM TRIER, 26f 34, rue Gravier.

LIVRES allemands des meilleurs auteurs en débarquement du brick Alexander de Bremen à vendre par ABRAHAM TRIER, 26f 34 rue Gravier.

EAU DE COLOGNE—2000 douzaines boîtes eau de cologne de fabrique de Jean Marie Farina en débarquement du brick Alexander de Bremen à vendre par ABRAHAM TRIER, 26f 34, rue Gravier.

VIN DU RHIN—En débarquement du brick Alexander de Bremen à vendre par ABRAHAM TRIER, 26 f 34, rue Gravier.

PORTER ET ALE—Un lot de la brasserie bien connue de Abbot de Londres, en bouteilles en chopines et demi chopines, [illegible] en débarquement du navire [illegible] SCHMIDT & WERNER, 26f 66, rue Bienville.

QUARTIER GENERAL, Nlle. Orléans, 16 février 1839.

Ordre No. 1.

Les [illegible] suivans [illegible] reconnus et obéis comme tels: [illegible] F. Forstall, [illegible] Charles [illegible], Alexandre [illegible], Félix B. [illegible].

Par ordre du commandant en chef, PERSIDOR F. SMITH, Adjud. et inspecteur général. 19f

A VENDRE—LES PROPRIETES SUIVANTES:

1o. UNE HABITATION paroisse Plaquemines, connue sous le nom d'habitation [illegible] ayant trente arpents de face sur 40 de profondeur environ; la dite habitation est établie en Sucrerie, et il s'y trouve un grand nombre d'animaux et 94 esclaves.

2o. UNE AUTRE HABITATION établie en sucrerie et à peu de distance de la première, ayant vingt-cinq arpents de face sur 40 de profondeur environ, un grand nombre d'animaux et trente-trois esclaves.

3o. UNE AUTRE HABITATION située au lac Paroisse St. Tammany; établie en sucrerie, cotonnerie, et ayant un moulin à scie. La contenance est de 5800 arpents—plus un grand nombre d'animaux et cent esclaves.

4o. Quatre cents terrains et quatre cents [illegible] situés dans la ville de Mandeville.

5o. Une VACHERIE d'environ huit cents têtes d'animaux: une terre à la Rivière aux Perles de 640 arpents.

6o. 920 arpents de terres, situées dans les différentes parties de cet Etat.

7o. Un emplacement au faubourg Marigny, ayant 120 pieds face à la rue de la Levée sur 120 à la rue Marigny et 126 à la rue de la Victoire.

8o. 280 pieds de face à la rue de la Levée, faubourg Marigny, entre Marigny et Mandeville, sur 60 de profondeur, mesure française, résultant d'une transaction avec la Troisième Municipalité.

9. Quatre terrains, faubourg Marigny, face à la rue de la Victoire; deux, face à la rue d'Amour et le dernier face à la rue Marigny.

10. Un MAGASIN rue des Champs-Elysées ayant trente-deux pieds de face, sur 120 de profondeur.

10o. Un emplacement rue de Chartres, vis-à-vis la rue Jefferson ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur.

11. Un emplacement, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti ayant 60 pieds de face sur 90 de profondeur.

12o. Un emplacement, rue de la Levée, entre Bienville et Douane, ayant 108 pieds français de face sur 300 de profondeur.

13. Aussitôt les habitations ci-dessus désignées vendues, on vendra 109 esclaves qui ne font partie, de ceux attachés aux dites habitations et parmi lesquels il y en a beaucoup à talents.

14. Enfin quatre mille cinq cents actions de la banque des Citoyens, qui seront vendues aussitôt que les propriétés sur lesquelles elles reposent auront été [vendues].

Pour les conditions, s'adresser à Mr. B. MARIGNY. 25 fev

ECRITURE propre aux affaires enseignée par Messrs. A. & E. Everett, à l'encoignure des rues Canal et Exchange Place.

L'école de cette institution est très bien favorisée et le public peut être assuré qu'ils n'épargneront aucune peine pour soutenir la réputation dont cette institution a joui jusqu'à ce jour.

L'objet de cette institution est le même maintenant qu'il était avant, celui enseigner une écriture propre aux affaires, et ceux qui désirent posséder une telle science sont invités à s'adresser.

L'on enseigne aux dames le style épistolaire qui est également utile dans une bonne éducation.

Les classes se formeront aux heures qui conviendront le mieux aux élèves.

N. B. "La science de l'écriture" à vendre à cette institution. 25f

CHAUSSURES Françaises—Rue Royale No. 167 entre St. Pierre et Toulouse.—Le soussigné vient de recevoir de Paris un assortiment de Bottines de dames, noires et en couleur, Souliers en marroquin noir et en couleur pour femmes et petites filles, Souliers de satin noirs et blancs, pour femmes, Bottines d'enfants à franges, Souliers d'enfants façon anglaise, Bottes françaises, [illegible] avec semelle en liège, et a constamment en magasin un assortiment de chaussures du Nord, en tout genre. 25 fev ANDRE BILLAUD.

BALANCES à plateforme—Un assortiment de balances [illegible] de Locke, à vendre par 26f GEO. E. COOLIDGE, 56 Gravier.

BROUETTES et CABROUETS à vendre par JAS. D. DENEGRE, 26 fev 16, rue de la Douane.

EAU DE VIE de Pêches—75 barils vieilles eau de vie de pêches, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26f 63, rue Gravier.

LIQUEURS—32 barils, demi barils, et quarts de barils et 25 caisses vin de Madère; 33 caisses vin de Sherry, pale, de qualité supérieure, 95 caisses vin de Hock, 5 pipes genièvre, 25 barils vieux whiskey de Monongahela, 25 barils vieille eau de vie de pêches, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26f 63, rue Gravier.

TORLERT CORDE D'EMBALLAGE—1,550 rouleaux cordes de belle qualité; vingt cinq pièces toile d'emballage, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26f 63, rue Gravier.

HUILE DE PALMA CHRISTI—10 barils d'excellente huile de Palma Christi, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 26f 63, rue Gravier.

PROVISIONS POUR NAVIRES—Résines jarres et goudron par partie, convenables aux acheteurs, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 26 fev 61, rue de la Commune.

FOIN—210 balles foin prime, du Nord, à vendre par J. A. BARELLI & Co 26f 61, rue de la Commune.

EAU-DE-VIE de pêches, genièvre et whiskey de Monongahela, de qualité supérieure, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 26f 61, rue de la Commune.

THE—200 caisses thé impérial, à vendre par 26 fev VAN WYCK & Co 35, Camp.

PLOMB—1000 sacs plomb de chasse, et 300 sacs plomb pour le chevreuil à vendre par 26f VAN WYCK & Co 35, rue du Camp.

RAISINS—200 boîtes raisin M. R. à vendre par VAN WYCK & Co, 35, Camp.

PLOMBS EN BARRES—300 barriques plomb en barres, à vendre par VAN WYCK & Co. 26 fev 35 rue du Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par 26 fev VAN WYCK & Co 35, Camp.

TRAITES sur Charleston, à vendre par 26 fev VAN WYCK & Co 35, Camp.

LANGUES et Griste de Bœuf salés—25 barils quarts langues, plus 25 barriquets et 20 barils griste de bœuf salé reçus par le bateau à vapeur Invincible, à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 25 fev 42, rue Gravier.

BIERE ET PORTER—100 barriques Bière de Borton de qualité supérieure et 75 barriques Porter de Londres, en magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 26 fev 42, rue Gravier.

SEL DES ILES TURQUES—7,000 boisseaux en sacs de 2 boisseaux chaque, à vendre par 26f GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

BISCUIT—41 barils Biscuit de pilot et crackers en débarquement et à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS, 26 fev 66, rue de la Commune.

ALLUMETTES à friction—160 grosses de paquets contenant 10 paquets chaque, en magasin et à vendre par ASHBRIDGE & JENKINS, 26 fev 66, rue de la Commune.

BAPTISTE DE COULEUR—2 caisses 1/4 Baptiste de couleur récemment importées et bonne pour le printemps, à vendre par 26 fev VAN WYCK & Co, 35, Camp.

MOUSSELINES de Couleurs—2 caisses 4/4 Mousselines de couleur, une caisse noire et une caisse de blanche, récemment importées et bonne pour le printemps, à vendre par VAN WYCK & Co, 26 fev 35, rue du Camp.

PORC—150 barils Porc mess prime M. O. et P. O. comme ils ont été marqués, à vendre par HANNAY & ROBERTSON, 26 fev 42, rue Gravier.

BEURRE—150 firquins beurre de Goshen à vendre par GEO. E. COOLIDGE, 16 fev 56, rue Gravier.

CIDRE DE CHAMPAGNE—100 boîtes de première qualité, en débarquement et à vendre par 26f J. B. BAILEY, 14, Bienville.

FROMAGE—25 boîtes et 10 caisses à vendre par G. E. COOLIDGE, 26f 56, rue Gravier.

GENIEVRE—10 pipes Genièvre de Hollande en magasin, et à vendre par G. E. COOLIDGE, 26 fev 56, rue Gravier.

RUM DE NEW-ENGLAND, harengs, &c. 30 barils rum de N. E. 50 boîtes harengs, un lot de poterie en magasin et à vendre à bas prix pour clôre une consignation par WALKER, KNIGHT & Co, 26f 26, Nlle. Levée.

JAMBONS—40 boucauts jambons fumés de Cincinnati, récemment reçus et à vendre par MUNFORD PERKS, 26 fev Enc. Poydras & Tchoupitoulas.

CIGARES—110,000 cigares de la Havane; 16,000 Principe et 15,000 do. moitié Espagnols, en magasin et à vendre par J B BAILEY, 26 fev 14, rue Bienville.

PORC—249 barils porc prime, en débarquement du steamer Knickerbocker; 200 barils mess et 200 de prime P. O. en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 26 fev 17, rue de la Commune.

ANISETTE—200 paniers anisette de Clermont, en débarquement de la goëlette Stranger, à vendre par LAMBERT, BERCIER & Co, 26f 9, Nlle. Levée.

MAIS DE [illegible]—10 demi barils et 3 barils en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 26f 26, rue des Magasins.

AVIS AUX POMPIERS.—A une assemblée des pompiers et des membres exempts, tenue en cette ville Samedi dernier soir, le 16 du courant, dans la salle de la compagnie des pompiers du Mississippi No. 2. Les résolutions suivantes furent unanimement adoptées:

Résolu, que nous recommandons aux diverses compagnies de pompiers en cette ville, de s'assembler aussitôt que possible, afin de prendre des mesures pour la célébration de l'anniversaire du 4 mars, et qu'ils soient priés de nommer deux délégués qui se rendront à l'assemblée ajournée, qui aura lieu Lundi soir, 28 du courant, à 7 heures.

Résolu, que les pompiers [illegible] soient requis de s'assembler aussitôt que possible, afin de prendre des mesures pour joindre la célébration.

19 fev J. B. GOODALE, secrétaire.

Le Courrier voudra bien insérer l'avis ci-dessus.

A VENDRE—Un magnifique PIANO, d'une remarquable supériorité de tons: il peut être vu tous les jours à la rue du Camp, no. 14, où un professeur de 2 à 3 heures, montrera la supériorité de [illegible].

CAFE à vendre, situé aux magasins Neus, en face la Vieille Levée, seconde porte de la maison de la Pompe No. 1. Pour les conditions, s'adresser ci-dessus. 20 fev—4

PERDU—Un portefeuille de maroquin rouge, contenant $45. Celui qui le remettra au No. 26, rue du Camp, sera libéralement récompensé. 21f

A VENDRE—Une paire de jeunes chevaux. S'adresser à l'écurie de Mr. [illegible], rue Bourbon, ou Mr. N. B. LEBRETON, 21 fev rue Toulouse.

ON demande quelques bons bûcherons; s'adresser à l'habitation de Mr. Pandelet près des barraques. Il est inutile de se présenter si l'on n'est pas tout capable et de pratique nécessaire. 26 fev

ON demande une femme de couleur pour être employée dans une famille privée. On exige qu'elle connaisse la cuisine, entende le français et qu'elle fournisse des certificats de bonne conduite. S'adresser rue du Canal, No. 189. On demande également un domestique [illegible].

[illegible] HENRY TETE, 13, rue Conti.

## AMUSEMENTS.

SOIREE MUSICALE.

MADAME CAMADORI ALLAN prend la liberté d'informer les amateurs de musique de la Nouvelle-Orléans, qu'elle donnera une Soirée Musicale, à l'hôtel St-Louis, mercredi 27 du courant, où elle chantera les morceaux suivants: [illegible] "Casta Diva" dans Norma, de Bellini, [illegible] "Una voce poco fa", [illegible] Mélodie Française "Ouvrez c'est moi" [illegible]

Prix d'entrée: Une piastre et demie.

On pourra se procurer des Billets chez MM. [illegible] et au magasin de musique de MM. [illegible]

Le concert commencera à 7 heures. 26 fev

UN GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Au profit des Réfugiés du Mexique, aujourd'hui réfugiés à la Nouvelle Orléans, aura lieu Dimanche, 3 Mars prochain, à deux heures, dans la Salle de Bal de la Bourse de Cité, rue St. Louis, par une réunion d'Artistes les plus distingués de cette ville, et la société Philharmonique.

ORDRE DU CONCERT.

1ere. Partie.

1o. Ouverture du Dieu et la Bayadère.
2o. Solo de clarinette, par Mr. [illegible]
3o. Air de Joseph, chanté par Mr. E. Chauvet
4o. Solo de violon, par Mr. F. Miolan
5o. Grande marche triomphale de la Légion de la Louisiane, composée par Mr. G. P. Manouvrier, de cette ville, et dédiée à S. E. le Gouverneur A. B. Roman.

2e. Partie.

1o. Duo concertant pour violoncelle et piano, exécuté par Mr. et Mme. [illegible]
2o. Solo de basson, par Mr. C. Sy.
3o. Duo de Masaniello, chanté par Mr. Chauvet et M. [illegible]
4o. Solo de Trombonne, par [illegible]
5o. Ouverture de Guillaume Tell.

Le but de ce concert n'étant qu'un acte d'humanité, le prix d'entrée en est laissé à la générosité du public. 26 fev

BOISSY D'ANGLAS

à la Convention nationale par VINCHON.

*Scène de la Révolution Française.*

Journée du 1er. Prairial, an III. (20 Mai 1795.)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président *Boissy d'Anglas* salue la tête du député *Féraud* qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.

Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fev—3m

ACADEMIE DE DANSE

de Mr. J. DEVOTI,

No. 60, rue Royale.

11 fev

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe Extra 15: 20, 37, 72, 23, 22, 4, 47, 17, 35, 50, 34, 39.

AUJOURD'HUI
UN GROS LOT DE $8,000
17 BILLETS SEULEMENT [illegible]
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
*Autorisée par la Législature de cet Etat.*
CLASSE M.

Devant être tirée Mardi 26 février 1839, à 6 heures, P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune. S. DAVIS & Co, Directeurs.

78 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $8,000 | | $8,000 |
| 1 | 2,000 | | 2,000 |
| 1 | 1,200 | | 1,200 |
| 1 | 1000 | | 1,000 |

3,614 lots, montant à $96,000 [illegible]

Billets $2 00; demi-billets $1 00; quarts 50 [illegible].

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 16, et à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres. 25 fev

48, 14, 26, 32, 75, 69, 3, 65, 37, 54, 33, 49, sont les numéros sortis dans la Loterie des Ecoles Gratuites, Classe 63.

MERCREDI.
UN GROS LOT DE $7,500
BILLETS SEULEMENT $5.
LOTERIE DE LA LOUISIANE CONSOLIDEE
Classe E.

Sera tirée Mercredi, 27 Février 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins. J. K. MEAD, Directeur. Bureau No. 8, Arcade de Banks.

"20 numéros ballotés, 14 numéros sortant." Billets $5, Moitié $2 50 Quarts $1 25. Paquets de 20 billets $150 garantis de ne pas tirer $78, et peut tirer les quatre gros lots montant à $40,500. Coupons en proportion. Certificats de paquets de 20 billets $80. Pour billets seulement ou paquets, s'adresser au bureau, Arcade Banks No 8. 26f

Tirage de la Loterie de la Louisiane, Classe C. 50, 58, 67, 20, 7, 26, 9, 71, 8, 76, 33, 15.

UN GROS LOT DE $10,000
10 LOTS DE $1000
17 BILLETS SEULEMENT $3.
LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.

Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1838. No. 8.

Sera tirée Mardi 26 Février 1839, à 5 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse, rue St-Charles. D. S. GREGORY & Co. Successeurs de Yates & McIntyre, Directeurs.

75 numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $10,000 | | $10,000 |
| 1 | 2,500 | | 2,500 |
| 1 | [illegible] | | [illegible] |
| 1 | [illegible] | | [illegible] |
| 1 | 1,300 | | 1,300 |
| 1 | 1,300 | | 1,300 |
| 1 | 1,600 | | 1,600 |
| 10 | 1000 | | 10,000 |

Et autres lots se montant à $145,934.

Billets $3 moitié $1 50 Quarts $75.

Paquets de 25 billets pour $44, partie en proportion. Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des Directeurs D. S. GREGORY & Co. 25, rue du Canal, une porte après l'encoignure du Camp. 25 fev

LE billet portant les Nos 17, 39, 18, paquet 1111 a gagné le gros lot de $15,300 dans la loterie d'Etat de la Louisiane, No. 7, extra D. S. Gregory, directeur, tirée le 21 février et vendu par Hartley, [illegible] de Vidalia, paroisse de Concordia, Louisiane. 26 fev

LE Découvreur de faux billets et prix courant de Schuyler est maintenant en vente à l'office de M. Schuyler rue du Camp no. 10. Ce journal sera mis entre les mains de chaque homme d'affaires, lui qu'en y ayant recours l'homme le plus inexpérimenté ne saurait se tromper sur la contre-façon d'un billet de banque. La liste des banques qui ont failli et celles supposées dans lesquelles quelques billets en circulation, sera trouvée en tête de ce journal.

On pourra également se procurer le "Detector" au Bishop's hôtel, rue de la Commune, au Conti St. House, au magasin de drogues en face du plus bas marché aux légumes, et à l'agence des journaux périodiques et quotidiens à l'Exchange Place no 13. 26f

PERDU il y a deux ou trois jours, un billet de la somme de trois cents piastres, tiré par Pedro Garcia à l'ordre de Mr. Jean Despouers, qui l'a endossé en premier lieu, et en second par Mr. Raymond Lafargue. Lequel billet date du onze février courant et payable à six mois de date et porte hypothèque, au rapport d'Amédée Ducatel notaire public. Le public est prié de ne point négocier ce billet, attendu que le paiement en a été arrêté. Celui qui le trouvera est prié de l'adresser au bureau de l'Abeille 25 fev—3

SALLE DE LA BOURSE ST-LOUIS—Bal des pères de famille, Messieurs les souscripteurs à ce bal se réuniront Mardi 26 février, à 5 heures du soir, au bureau de la Salle de bal. 25 fev—

UN jeune homme parlant l'anglais, le français et l'allemand et qui a été employé comme commis dans une maison d'importation à New York, désire obtenir de l'emploi dans cette ville comme vendeur, &c. L'on fournira les meilleures recommandations. Une lettre adressée à la boîte no. 94, bureau de la Poste recevra une prompte réponse. 25-3

AVIS Mr. Henry R. Baker ou Barker est prié de se présenter à notre bureau, no. 68 rue du Camp, où il recevra une valise et une boîte qui lui sont consignés par le steamer William French. 25 fev—2. GEO. BUCHANAN & Co. agts.

NELLE-ORLEANS, 21 février 1839—Il a été perdu le 3 de ce mois. DEUX BILLETS, dont l'un de la somme de $27 12 cts, est souscrit à l'ordre de Mr. Frédérick Wilkin, et l'autre de la somme de $30 est à l'ordre de Mr. Henry Hasse; ils sont tous les deux également souscrits par Jonathan Alston. Le paiement en ayant été arrêté et l'on sera reconnaissant à celui qui, ayant trouvé ces billets les remettra au soussigné, à l'encoignure des rues Hôpital et Gaston. 26 fev

GRANDE ATTRACTION POUR LES DAMES—M. J. PHILIPPINI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver d'Italie avec un assortiment superbe d'ornements en albâtre et en marbre, consistant en Canoples, vases et autres objets, tels des TABLES DE CENTRE, d'un nouveau goût, étant les premiers en ce genre dans les E. Unis. Aussi: Pupitres, Boîtes à ouvrage et à toilette, superbement finis. M. J. Filippini appelle l'attention des Dames et les invite à venir visiter ses marchandises dans la rue St-Louis à la 2de porte de la rue Chartres, ensuite le bureau de Loterie.

A VENDRE—Une Habitation située rive gauche dans le Bayou Lafourche, à vingt milles de Donaldsonville, établie en sucrerie, et mesurant 10 arpents et demi de face au dit bayou, sur une profondeur de quatre-vingts arpents, avec vingt six têtes d'Esclaves dont vingt travaillants; de plus les ustensiles aratoires et animaux, avec 230 actions de la Banque des Citoyens.

On vendra cette habitation avec ou sans esclaves. S'adresser pour les renseignements à Mr. [illegible] Guillot, collecteur des taxes de l'Est, ou aux propriétaires sur les lieux. 26 fev—1m ROTE & LESAGE.

DAHLIAS et ROSES à vendre. 600 pieds de superbes Dahlias de 200 différentes espèces et 2000 pieds de rosiers, [illegible] Plantes vertes, violettes, arbrisseaux, arbres à fruits, [illegible] vignes, &c. S'adresser à 26 fev W.M. DINN, 17 Commune.

A VENDRE par les soussignés—1000 yards pierres à paver de York Shire, 275 do de do Glasgow, en débarquement du Leonard Dobbin; 150 caisses de la Havane, 300 paniers champagne; 200 caisses vin du Rhin, Hockheimer, &c. 30 douzaines absynthe suisse supérieure; 30 demijeannes genièvre, 10 demi-pipes liqueurs Usquebaugh; 14 demi-pipes [illegible] de Londres, 1837. 23 fev W. F. VIGERS & Co. 30, Bienville.

COMPAGNIE de Banque de l'Echange de la Nouvelle Orléans, 25 février 1839. Cette Banque tire sur New-York et Philadelphie. 26 fev R. BRENAN, Caissier.

GENIEVRE—Le soussigné reçoit maintenant du brick Pandora, d'Amsterdam, 200 pipes genièvre, de la marque bien connue de "[illegible]", qu'il garantit qualité supérieure, et importé directement des distilleries de Messrs. Rynehende & Sons Schiedam, à vendre sur la Levée vis-à-vis le Marché aux Légumes, et en lots convenables aux acheteurs. 4 fev—1m HUGO C. GILDEMEISTER, No. 45, rue Bienville.

CHARBON DE CANNEL, à vendre au No. 26, rue Gravier. 19 fev—

BALAIS—500 douzaines balais de blé, en magasin et à vendre à des prix modérés par 26f ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras.

WHISKEY rectifié—60 barils en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

RUM DE LA N-ORLEANS—[illegible] à vendre par 26 fev S. B. MULLEN, 17, Poydras.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY.

IL sera vendu jeudi prochain, 28 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, LA GOELETTE ECLIPSE, maintenant au Picayune Tier, du port de 80 tonneaux, ayant 7 pieds de cale, pouvant contenir environ 500 barils et tirant 5 1/2 pieds d'eau; bâtie à Baltimore, est en très bon ordre et a un jeu de voiles neuf.

L'inventaire peut être vu au No. 53, rue des Magasins. 26f

PAR J. LEVY

Vente des Gardiens du port.

IL sera vendu mercredi 27 courant à 4 heures et demie devant le magasin d'encan coté rue des Magasins, No. 53, par l'ordre et pour le [illegible] des gardiens du port, et pour compte de qui il appartient, 31 [illegible] caisses avariées. Importées par le brick [illegible] dans son voyage de la Havane à la Nouvelle-Orléans. 26 fev

POUR ST.-LOUIS ET ALTON—Le bateau à vapeur bien connu MADISON, capitaine Scott, fesant régulièrement les voyages pour les ports ci-dessus, est maintenant en charge et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26 fev Vieille Levée, No. 28.

AVIS—Le bateau à vapeur TECHE, ayant été obligé de retarder son départ, partira positivement le 27 courant, à 10 heures du matin. 26 fev GOURDAIN & BENIT.

POUR ST. LOUIS, Alton et Quincy—Le bateau à vapeur bon marcheur W. WALLACE, capt. Carroll, partira aujourd'hui à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue Bienville, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26 fev 28, Vieille-Levée.

POUR ST. LOUIS—GALENA et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur KNICKERBOCKER, capitaine Gould, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus, Mercredi 27 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de North American Hotel, ou à 26f EDW. A. BRIDGE, 56, Commune.

POUR ALEXANDRIE, NATCHITOCHES et les ports intermédiaires (via) LA RIVIERE CANE ET LITTLE RIVER. Le bateau à vapeur bien connu TECHE, capt. J. Chauvin, continuera ses voyages comme par le passé régulièrement entre la N. Orléans et les ports ci-dessus, aussi longtemps que la navigation sera praticable. Il partira mardi prochain, 26 février, à 4 heures p.m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Bienville, ou à GOURDAIN & BENIT, 23 fev 13, rue Conti.

POUR ALEXANDRIE, NATCHITOCHES et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JOHN LINTON, bien connu, capitaine P. F. Kimball, partira pour les ports ci-dessus, jeudi, 28 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à BLAIR & SATTERFIELDS, 25 fev rue des Magasins, No. 91.

PAQUEBOT ENTRE LA NELLE-ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE. Le bateau à vapeur fin marcheur, PAUL JONES, capt. Scott, fera pendant toute la saison des eaux hautes, les voyages entre la Nouvelle-Orléans et le bayou Lafourche, partant d'ici tous les mardis à 9 heures A. M., et de Donaldsonville tous les samedis matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux accommodements, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 13, rue Conti. F. JOURDAN, 1, Front Levée. Le bateau ne sera pas responsable des dettes contractées par les officiers, sans un ordre spécial du capitaine. 25 fev—3m

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur BUCK-EYE, fin marcheur, capitaine J. E. Thompson, partira pour le port susdit, et les ports intermédiaires, mardi 26 courant à 4 heures P.M. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au quai de la rue Girod, ou à ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras.

POUR Vicksburg Grand Gulf Rodney, Natchez et tous les ports intermédiaires. Le Steamer bien connu CLAIBORNE, Capt. J. Barrett, partira pour les ports susdits Mercredi 27 courant à 4 heures p.m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 25 fev. 35 rue du Camp.

POUR Louisville, Cincinnati, Maysville et Portsmouth. Le bateau-à-vapeur MORA[illegible] Capitaine W. B. [illegible], ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus samedi prochain 2 mars. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SAMUEL BELL, 26 fev. rue des magasins no 28.

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas) Vendredi 1er Mars, à 10 heures du matin. Le superbe navire à vapeur à basse pression COLUMBIA, J. Wade, du port de 425 tonneaux, doublé et cheville en cuivre, partira positivement comme ci-dessus. Le Columbia a une bouilloire neuve et n'est pas surpassé par aucun des bateaux des Etats Unis. Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers et le fret du Columbia. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 35, rue du Camp. N. B. On recevra en paiement du fret ou passage que les billets des banques de la Nlle. Orléans. On ne prendra pas de fret le jour du départ. 26f

POUR Galveston et Velasco (Texas) Packet régulier de la ligne 27 courant à 10 heures. Le magnifique bateau à vapeur NEW YORK, Capt. John B. Wright, partira positivement comme ci-dessus. Ce navire est âgé d'une année seulement, est doublé et cheville en cuivre, et ses emménagements pour les passagers ne le cèdent en rien à aucun des packets des Etats Unis. Un bateau à vapeur sera toujours prêt à Galveston, à l'arrivée du bateau, pour emmener les passagers de bord à Houston. Le fret ne sera reçu que pour Galveston seulement. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au vis-à-vis la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN, 25 fev rue Gravier no 63. N. B.—Les billets des banques de la ville seront seuls reçus en payement tant du fret que du passage, et il ne sera point reçu de fret à bord le jour du départ.

A FRETER—Le Schooner fin voilier [illegible], construit à Baltimore et pouvant porter 700 barils, s'adresser à GEO E. COOLIDGE, 26 fev 56, rue Gravier.

A VENDRE—Une jolie goélette neuve en très bon état, et prête à aller à la mer, elle a été construite dans l'automne 1837, et peut porter 600 barils. Pour les conditions s'adresser à bord, ou à KIDDER & HEAD, 26 fev 24, rue Poydras.

POUR LA MOBILE—La goélette de première classe VICTOR, peut prendre [illegible] barils au nouveau bassin et partira [illegible] s'adresser à GEO. E. COOLIDGE, 26f 56, rue Gravier.

POUR LA MOBILE—La goélette fine voilière PERSEVERANCE, capt. Hobron, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au nouveau bassin, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 26 fev 66, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Premier navire. La barque paquebot A. L. LAFAYETTE, ayant été retenu par le mauvais temps, peut prendre 150 balles de coton en fret ou la valeur. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR BOSTON—Le brick MORNO NOK, capitaine Fallman, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas des bassins du triangle, de la 3me. municipalité, ou à 26 fev GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Le brick SNOW, capt. Thorndyke, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD, 26 fev 24, rue Poydras.

POUR NEW YORK—La barque AMARANTHEA, capt. Williams. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD, 26 fev 24, rue Poydras.

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et la Pennsylvanie—Le navire paquebot ST. LOUIS, capitaine Watson, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira cette semaine. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à N F COMLY & Co. 26 fev 27, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le beau brick JULIA et HELEN, capt. Bartlett, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord en face des magasins du Triangle ou à EDW. A. BRIDGE, 26 fev 56, rue de la Commune.

POUR BOSTON (premier navire)—Le joli brick PILGRIM, capitaine Campbell peut prendre encore 100 balles de coton et [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à 26 GEORGE BEDFORD, 22, rue Bienville.

PAQUEBOT REGULIER POUR GALVESTON, HARRISBURG & HOUSTON—La goélette fine voilière AMAZON capitaine Kelley, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord, partira lundi prochain. Pour fret de 100 barils ou passage, s'adresser à bord ou à 26 fev ASHBRIDGE & JENKINS, 66, Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick espagnol bien connu EMILIO, capt. Lara, partira pour le port ci-dessus, le [illegible] courant. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à CUCULLU LAPEYRE & Co, 26 fev

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier MADISON, capt. Woods, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret de 100 boucauts de tabac ou de 400 balles de coton engagé, sera expédié sous peu. Pour fret de 400 boucauts de tabac ou balles de coton, s'adresser à BOWE & GRENSHAW, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 26 fev 66, rue de la Commune.

A FRETER—La belle goélette, fine voilière HEROINE, capt. Prosser, du port de 1700 barils. S'adresser à GEO. E. COOLIDGE, 56, [illegible]

LIGNE DE PACKETS ENTRE LA N-ORLEANS ET CHARLESTON—Le brick A. L. ALMENA, capt. Dennis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour Charleston; pour balance du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à J. A. BARELLI & CIE. 26 fev 61, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Devant partir [illegible] 2 mars—Ligne de paquebots entre la Nouvelle Orléans et Boston, de Lombard & co.—Le beau paquebot CONCORDIA, capitaine J. Harding sera expédié comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au quai de la rue St-Joseph, ou à 26 fev JNO. A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co.—Le navire paquebot A. CHEROKEE suivra le Concordia et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Loring, à bord, au quai de la rue St-Joseph, ou à 26 fev JOHN A. MERRITT, 53 rue du Camp.

A VENDRE—La goélette GENEVA, [illegible] du port de 200 barils. Elle est maintenant de l'autre côté de la rivière entre les deux ferry. Pour les conditions, s'adresser à 26—10 A. M. DE MIRANDA, 112, Bourbon.

MARINADES—25 barils en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

GRAINES [illegible] à vendre par 26 fev S. B. MULLEN, 17 Poydras.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SUCCESSION de Michel Meffre Rouzan.—Mardi, 26 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après midi, à la demeure du défunt, à l'encoignure des rues St. Claude et Ursulines, par ordre de l'hon. Cour des Preuves: Une quantité de meubles de ménage et autres effets, appartenants au défunt. [illegible]

PAR A. L. PERNET.
Bureau No. 107, rue Chartres.
Bons domestiques de maison à vendre.

IL sera vendu le mercredi, 27 courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à midi: Quelques bons domestiques de maison, savoir: un cocher, âgé de 28 ans, bon cocher, un peu cuisinier et domestique.—Sa femme, bonne blanchisseuse, repasseuse, et cuisinière, avec ses quatre enfans, [illegible] âgés de 3 à 10 ans. Les meilleurs titres et garanties seront donnés. 26f

PAR A. L. PERNET.
Bureau 107 rue de Chartres.

IL sera vendu ce jour, 26 courant, à 10 heures précis, sans réserve et pour clore plusieurs factures, un assortiment de marchandises diverses. Aussi [illegible] souliers, 30 barils biscuit. 26f

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu, vendredi 1er mars, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les propriétés de valeur ci-dessous désignées:

1o. DOUZE LOTS DE TERRE DE VALEUR, situés au faubourg Lacourse, numérotés de 1 à 12 et formant la façade entière sur la rue des Magasins entre les rues Robin et Basin. Les dits lots ayant chacun 28 pieds 11 pouces et 9 lignes de face sur 116 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, et s'étendant sur toute la ligne du fond jusqu'à un passage ayant 6 pieds de largeur.

2o. NEUF LOTS DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations en dépendant, situés au faubourg des Religieuses, et faisant face à la rue Ste. Marie entre celles de Belle-Chasse et St. Amand. Les dits lots sont désignés par les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 et forment de belles propriétés. Les bâtisses qui sont sur les lots nos. 1 et 2 sont celles qui sont publiées à la gazette de Lafayette.

3o. VINGT QUATRE LOTS DE TERRE DE VALEUR, situés au faubourg Annonciation. Les lots nos 1, 2, 3 et 4 dans l'îlet no. 45 forment le triangle à l'intersection des rues du Marché et Félicité, et les autres lots numérotés de 1 à 20 inclusivement sont dans l'îlet no. 21 borné par les rues Annonciation, Pacaniers, Félicité et Marché, près de l'emplacement sur lequel M. R. H. McNair a bâti une presse à coton qui maintenant est en pleine activité; et qui doit considérablement augmenter la valeur de cette propriété.

4o. SEPT LOTS DE TERRE situés au faubourg des Religieuses, formant l'encoignure des rues St.-André et St.-Michel, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, et mesurant chacun 27 pieds 4 pouces et 10 lignes de face à la rue St.-André sur 127 pieds, 10 pouces et huit lignes, entre lignes parallèles.

5o. UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Tempe, Terpsichore et Apollon, ensemble avec les bâtisses et améliorations dépendant du dit lot, qui est désigné par le No. 1, et mesure 60 pieds de face à la rue Terpsichore sur 120 de profondeur entre lignes parallèles.

6o. TROIS LOTS DE TERRE situés au faubourg des Religieuses, formant l'encoignure des rues Magasins et Félicité, et désignés par les Nos. 1, 2 et 3. Le No. 1 mesure 60 pieds de face à la rue des Magasins, sur 130 pieds de profondeur face à la rue Félicité, 110 pieds sur la ligne qui le sépare du No. 2. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: pour les douze lots fesant face à la rue des Magasins; l'acquéreur prendra la [illegible] du paiement des billets suivans:

1o Huit billets de $120 chacun, payables de 3 à 10 ans de leur date, et datés du 5 mars 1835.

2o Soixante-quatre billets datés du 6 mars 1835, chacun de la somme de $110 et payables de 3 à 10 ans de leur date, avec intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir de leur date jusqu'à leur parfait paiement.

3o Dix-huit billets datés du 20 mars 1835, chacun de la somme de $254 56 1/2 et payables à trois ans de leur date.

4o Six billets datés également du 20 mars 1835, chacun de la somme de $370 14 et payables dans trois ans de leur date; et la balance du coût sera payable à 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Les autres propriétés seront payables à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit; et pour ces dernières les acheteurs devront fournir leurs billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les plans de ces terrains seront exposés à la Bourse de la Cité avant la vente. 26 fev

COUR DE PAROISSE—Paroisse St. Charles—Succession de feu Pierre Trépanier—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 19 janvier 1839, j'offrirai en vente, à l'enchère, mardi 26 février 1839, à 10 heures du matin, sur les lieux, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Pierre Trépanier, savoir:

1o. Une variété d'ustensiles aratoires, outils de charpentier et de forgeron, six charrettes à chevaux, cinq charrettes à bœufs, quatre drays, quatorze bœufs domptés, quelques vaches et veaux, six taures, deux taureaux, vingt-trois chevaux de trait, deux mulets, trente trois têtes de moutons, un lot de [illegible], et diverses autres articles.

2o. Petit Honoré, esclave créole, âgé de 30 ans, travaillant aux champs, ayant été marron; Gros-Noël, nègre américain, âgé de 38 ans, travaillant aux champs, maladif, Salomon, nègre américain, âgé de 21 ans travaillant aux champs; Narcisse, créole, âgé de 47 ans, travaillant aux champs, enclin au marronnage, ayant un pied gâté; Petit Charles, nègre créole, âgé de 12 ans, travaillant aux champs, Augustin, mulâtre créole, âgé de 32 ans, travaillant aux champs; Baptiste-Congo, nègre créole, âgé de 56 ans, travaillant aux champs, Adonis, africain, âgé de 55 ans, ayant une hernie et ayant été marron; Vincent, nègre créole, âgé de 45 ans, travaillant aux champs, charretier; Tom, nègre américain, âgé de 40 ans, travaillant aux champs, tonnelier, Mackqua, nègre africain, âgé de 40 ans, avec une hernie, Grandean, nègre africain, âgé de 65 ans avec une hernie, maçon; Mathurin, nègre créole, âgé de 30 ans, travaillant aux champs, sujet à des crises; Alcindor, nègre créole, âgé de 40 ans, travaillant aux champs, Alerte, nègre créole, âgé de 25 ans, travaillant aux champs, Moïse, nègre créole, âgé de 30 ans, travaillant aux champs; Daniel, nègre américain, âgé de 22 ans, travaillant aux champs, Perry, mulâtre créole, âgé de 32 ans, travaillant aux champs, Frédéric, américain, âgé de 30 ans, travaillant aux champs; Hagathe, négresse créole, âgée de 30 ans, un peu forgeron. Jake, américain, âgé de 30 ans, travaillant aux champs, Frank, américain, âgé de 30 ans, travaillant aux champs; Celeste, mulâtre créole, âgé de 30 ans, domestique de maison; Stephen, mulâtre américain, âgé de 34 ans, bon à conduire la charrue; Hilaire, nègre américain, âgé de 24 ans; Valère, nègre créole, âgé de 15 ans, travaillant aux champs; Jules, nègre créole, âgé de 15 ans, travaillant aux champs, Isaac, mulâtre américain, âgé de 41 ans, estropié, tonnelier et charpentier; José, mulâtre créole, âgé de 14 ans, [illegible] âgé de 11 ans, Julien, nègre créole, âgé de 14 ans, domestique de maison; Bénédicte, négresse africaine, âgée de 70 ans; Julie, négresse africaine, âgée de quarante cinq ans, travaillant aux champs, avec son enfant, Adeline, âgée de 9 ans; Suzanne, négresse africaine âgée de 40 ans; Zabelle, mulâtresse créole, âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant Marguerite, de 3 ans, Félicité, mulâtresse américaine, âgée de 22 ans, avec son enfant, Philomèle, âgée de 3 ans. Magdeleine, négresse créole, âgée de 35 ans, travaillant aux champs. Eimée, négresse créole, âgée de 50 ans, cuisinière, blanchisseuse, estropiée, avec son enfant Marianne, âgée de 17 ans, Marie-Louise, négresse créole, domestique de maison, âgée de 17 ans; Félicité, négresse créole, âgée de 30 ans, travaillant aux champs, avec ses trois enfans, Valsin, de 6 ans, Zabelle de 4 ans, Augusta de 2 ans, Henry, négresse américaine, âgée de 25 ans, travaillant aux champs, avec son enfant Pierre de 4 ans; Hélène, négresse créole, âgée de 25 ans, travaillant aux champs, avec ses deux enfans, Eve, de 3 ans et Antoine de 6 mois, Annah, négresse américaine, âgée de 30 ans, servante de maison, couturière, Poupone, négresse créole, âgée de 23 ans, avec son enfant Lubin, de 3 ans; Peggy, négresse créole, âgée de 23 ans, travaillant aux champs, servante de maison, avec son enfant Clémentine, mulâtresse de 5 ans.

3o. Une terre située dans cette paroisse, établie en sucrerie, à environ 10 lieues de la Nouvelle Orléans, rive gauche du Mississipi, mesurant 17 arpents, plus ou moins de face au fleuve, sur quarante de profondeur, entre deux lignes fermant sur le derrière, bornée par la partie supérieure par les biens de S. Labranche et par la partie inférieure par celles de Mme. Veuve Delhommer, ensemble avec toutes les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une maison à deux étages, une autre maison de résidence qui se trouve dans la limite inférieure de l'habitation, une sucrerie, une purgerie, des cabanes à nègres, granges, étables, [illegible]

L'habitation sera d'abord offerte, en vente en un seul lot, et si elle n'est pas vendue ainsi, elle sera divisée en différents lots, savoir: 1o. En un lot mesurant quatre arpents, de face avec toute la profondeur, y compris la maison de résidence, la sucrerie et la purgerie; et généralement tous les édifices. 2o. Un autre lot de deux arpents de face avec toute la profondeur, commençant à la limite inférieure et comprenant la maison de résidence qui s'y trouve; 3o. Le reste de la propriété en différents lots d'un arpent de face sur toute la profondeur.

Conditions—L'habitation et les esclaves payables en trois termes égaux, un terme le 1er. d'avril 1839, le 1er avril 1840, et le dernier terme le 1er. d'avril 1841; les animaux, outils aratoires, chevaux, mulets, etc payables comptant; pour toutes sommes de cent piastres et au-dessous, et pour toutes sommes au-dessus, à crédit d'un, deux ans; tous les billets endossés à la satisfaction avec hypothèque sur la propriété jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente et enregistrement d'hypothèques, aux frais des acquéreurs, et seront passés pardevant le juge-notaire de cette paroisse.

Note—L'habitation et une partie des esclaves à vendre sont sujets à une hypothèque pour la somme de $16,000, en dépôt au bureau du juge-notaire de cette paroisse [illegible]

Paroisse St. Charles, 19 janvier 1839.
19 fev—11,12,26 L. LABRANCHE, juge.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mardi, 26 courant, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à midi, UNE MAISON située au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bons Enfans et Annette. Le lot mesure 60 pieds français, carrés, bien rempli, &c. Il se trouve sur le dit lot une grande maison [illegible] avec cheminée, 2 au premier et 2 au second, balcons, &c, briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux. La maison a 36 pieds de front sur 18. Il y a sur le devant un jardin [illegible] et une cuisine.

CONDITIONS—$1000 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au paiement final.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 26 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 10.

Un assortiment de Marchandises sèches, anglaises et irlandaises, consistant en partie en Jaconats, Indiennes, Mousselines des Indes, Guingans, Madras, Mouchoirs, Toile d'Irlande, Toile à draps, Toile de Paris, [illegible] Bas, Coutil écru et blanc, Brin, &c &c.

Les marchandises peuvent être inspectées Lundi à midi—Conditions à la vente. 25 fev—2

PAR BOUNY & CRUZAT.

IL sera vendu mardi, 26 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

La négresse LEDA, créole du pays, âgée de 28 ans bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et marchande, garantie des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception qu'elle s'est absentée une fois.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

La négresse IRENE, âgée d'environ 40 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, ayant été marchande de lait pendant huit ans, bon sujet garantie des vices et maladies.

Conditions—1/2 comptant et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 21f

LANGUES de bœuf en magasin et à vendre par 26 fev S. B. MULLEN, 17 Poydras.

POMMES de terre—50 barils pommes de terre du Nord, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

[illegible]—1000 [illegible] à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras.

BŒUF—Mess et M. O., prime en barils [illegible] à vendre par 26f ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras.